

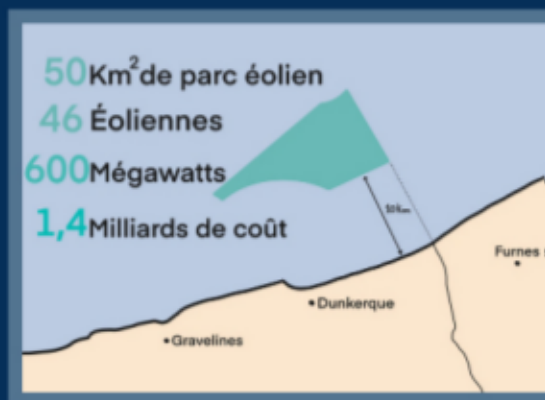
LE DEBAT COMMENCE ICI
**VENEZ DEBATTRE
AVEC NOUS**

Venez échanger avec les étudiants du master EMAH et donner votre avis sur l'éolien en mer et la protection de la biodiversité marine.

Donner son avis est un droit constitutionnel!

L'EOLIEN EN MER

Mise en place de différents parcs éoliens en mer dont un sur la façade Manche/Mer du Nord



LA FRANCE ET L'ENVIRONNEMENT

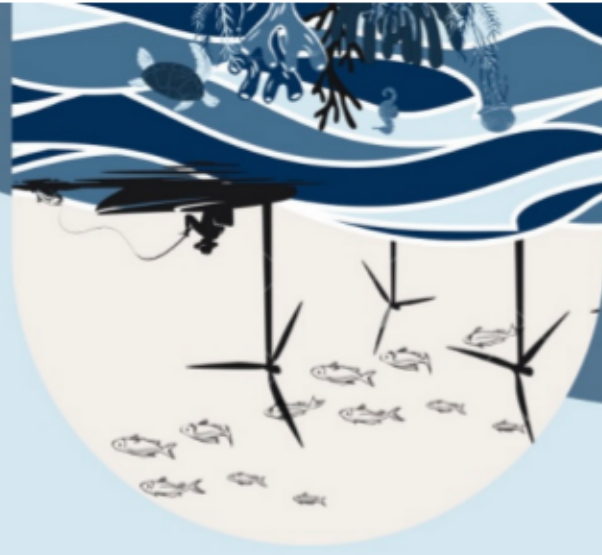
Les lois « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) et « Climat et Résilience », respectivement promulguées les 10 février 2020 et 22 août 2021, visent à transformer nos modes de vie afin de tendre vers un modèle de société plus durable.

Les notions de zones protégées et de protection forte sont évoquées dans le décret du 12 avril 2022.

Source : décret n°2022-527 du 12 avril 2022, [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)

LE DEBAT COMMENCE ICI
AVEC NOUS
VENEZ DEBATTRE

Retrouvez nous le **mardi 23 janvier 2024**, à **'amphi C** au bâtiment Poincaré de **Calais** (50, rue Ferdinand Buisson, 62100 Calais) et à **'amphi 3** au rez-de-chaussée, bâtiment de la Citadelle de **Dunkerque** (1 pl Yser, 59140 Dunkerque) !



OBJECTIFS

Où devons nous instaurer ces parcs éoliens ?

Quels impacts pour la biodiversité, l'économie et la société ?



Source : Office Français de la Biodiversité.



LES AIRES MARIINES PROTÉGÉES

Une aire marine protégée est un espace délimité en mer qui a pour but d'assurer à long terme la conservation de la biodiversité.

La Stratégie nationale pour les aires protégées a pour objectif de mettre sous protection forte, d'ici à 2030, au moins 10 % de l'ensemble du territoire terrestre et maritime.

Ces zones peuvent correspondre à des zones de protection forte.

